



## TAXATION DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

# Bachelot attise les dissensi

Une taxation de 1 Md€, représentant près de 4 % du chiffre d'affaires des complémentaires santé : c'est le seul moyen trouvé par le gouvernement pour boucler le budget de l'Assurance maladie. Réactions contrastées des acteurs de ce marché de 26 Md€.

### CHIFFRES

#### Le milliard qui fait tout

- 90% des Français ont une couverture complémentaire santé (dont 8% au titre de la CMU).
- 26 Md€ de primes ont été encaissés en 2007 au titre des complémentaires santé.
- 6 Md€ : c'est la déficit qu'atteindrait l'Assurance maladie fin 2009 sans le plan annoncé le 30 juillet.
- 1 Md€ : montant de la taxation prévue sur les complémentaires santé, via l'augmentation de la contribution au fonds CMU (qui passera de 2,5% à 5,5% du chiffre d'affaires).

Lancée juste avant la torpeur du mois d'août, l'annonce gouvernementale de ponctionner 1 Md€ sur le chiffre d'affaires des complémentaires santé pour résorber le déficit de l'Assurance maladie n'en a pas moins fait l'effet d'une bombe. « Nous sommes furieux. Et l'été n'a pas atténué notre colère », assène Alain Rouché, directeur santé de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).

#### Douloureuse ponction

Réaction à peine moins explosive de la part des usagers : la FNATH (Fédération des associations des accidentés de la vie), par exemple, exprime « ses plus vives inquiétudes sur les conséquences que pourrait avoir la taxation des complémentaires, tant pour les assurés, qui seront forcément mis à contribution, que pour l'avenir de notre système solidaire de sécurité sociale ». Cet énième plan de sauvetage est unanimement considéré comme un simple rafistolage.

Dans ce contexte, la caution accordée par la Mutualité française au plan présenté le 29 juillet par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, intrigue : comment les mutuelles, qui détiennent 60% des complémentaires santé, ont-elles pu accepter de se faire siphonner la totalité des bénéfices enregistrés en 2007 ? « Précisément parce que les bénéfices des complémentaires santé ont augmenté de 25% en quatre ans, du fait de la hausse du nombre de patients remboursés à 100% par la Sécurité sociale », plaide-t-on au ministère de la Santé.

Les compagnies d'assurances et les institutions de prévoyance, gros outsiders du marché des complémentaires santé, y voient une autre raison : en contrepartie de sa signature, la Mutualité française a obtenu l'engagement du gouvernement d'être associée à la gestion de l'assurance maladie.

Un engagement qui fait hurler ses concurrents : d'une part parce qu'ils

Alain Rouché, directeur santé de la FFSA

## « Nous sommes choqués qu'un accord ait été recherché en dehors de l'Unocam »



#### Comment voyez-vous la suite des événements ?

Cette mesure figurera dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui n'entrera réellement en phase de négociation que dans un mois. Nous comptons beaucoup sur le débat parlementaire pour amender ce projet, même s'il est clair que le gouvernement n'acceptera pas qu'il soit fondamentalement modifié.

sont exclus, de facto, de cette cogestion. « En conséquence, nous avons décidé de suspendre notre participation à l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire [Unocam, créée en 2004] pour que les pouvoirs publics et l'Assurance maladie disposent d'un interlocuteur regroupant l'ensemble des familles de complémentaires », explique Alain Rouché, directeur santé de la FFSA.

D'autre part, parce que la notion même de cogestion semble illusoire à la FFSA : « Les régimes complémentaires n'ont pas vocation à gérer l'Assurance maladie. À chacun son rôle. Si l'on pou-

#### Quelle est votre réaction à l'annonce du prélèvement de 1 Md€ sur les complémentaires santé ?

Nous sommes interloqués. Le président de la République avait promis un vrai débat sur le financement de la santé, pour déterminer ce qui relève de la solidarité nationale ou de la responsabilité individuelle. L'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie a été créée en 2004 pour nous permettre de discuter ensemble (assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance) avec les pouvoirs publics et l'Assurance maladie. Or, le gouvernement passe au-dessus de l'Unocam pour signer un accord avec la Mutualité française. Ce n'est pas une façon de faire.

« Est-ce une taxe unique ou récurrente ? Inutile de dire que la Mutualité française n'a pas le même point de vue : « Nous sommes convaincus qu'une gestion tripartite [entre les professionnels de santé, l'Assurance maladie et les mutuelles] améliorera l'efficacité économique du système, tout en maintenant les principes de la solidarité nationale »,

#### Est-ce une taxe unique ou récurrente ?

« Est-ce une taxe unique ou récurrente ? Inutile de dire que la Mutualité française n'a pas le même point de vue : « Nous sommes convaincus qu'une gestion tripartite [entre les professionnels de santé, l'Assurance maladie et les mutuelles] améliorera l'efficacité économique du système, tout en maintenant les principes de la solidarité nationale »,

FACE



# ons à l'Unocam

## À FACE

**Daniel Lenoir**, directeur général de la Mutualité française

**« Nous sommes favorables à une gestion tripartite de l'Assurance maladie »**

**Pourquoi la Mutualité française a-t-elle signé l'accord prévoyant la taxation des complémentaires santé ?**

Le gouvernement avait déjà tranché. Nous n'étions pas favorables à cette taxation. Mais les contreparties justifient une signature : meilleur suivi des maladies chroniques, développement de nouveaux modes de rémunération des médecins, règlement de la question des dépassements d'honoraires et, surtout, association à la gestion du système de santé. Nous ne voulons plus être des payeurs aveugles et nous souhaitons que les problèmes structurels de l'Assurance maladie soient enfin réglés.

**Vos partenaires de l'Unocam sont furieux...**

Il faudrait savoir : le président de la FFSA a douté publiquement de l'efficacité de cette structure. De fait, au sein de l'Unocam, nous n'avons pas la même vision des moyens qui feraient revenir l'Assurance maladie à l'équilibre. La FFSA plaide pour un transfert par blocs des risques. La Mutualité est favorable à une gestion tripartite, la seule à même de préserver les impératifs de solidarité nationale. Ce sont deux logiques radicalement différentes, mais cela ne remet pas en cause l'utilité de l'Unocam.



GAËL KERBAOL



DEJIS/RECA

**ROSELYNE BACHELOT**, ministre de la Santé

**« Si les tarifs augmentent, changez d'assureur », a conseillé la ministre aux auditeurs de France Inter le 30 juillet, se disant convaincue que les complémentaires santé n'ont aucune raison de repercuter la taxe.**

## L'AUGMENTATION DES TARIFS SEMBLE INÉLUCTABLE

« Les mutuelles restent seules décisionnaires de leurs tarifs, admet Daniel Lenoir, directeur général de la Mutualité française. Mais nous nous engageons à relayer notre position favorable au maintien des tarifs, tant que l'équilibre économique des entreprises le permet. » Une décision qui n'est guère tenable aux yeux de Franck Drouin, président de Kadris consultants : « Un milliard d'euros de taxe sur une assiette totale de 26 Md€ de primes, ce n'est pas rien. D'autant que les marges des complémentaires santé ne sont que de 4 % à 5 %. » De toute façon, avec ou sans cette taxe, l'augmentation des tarifs lui semble inéluctable : « L'explosion des forfaits hospitaliers et des dépassements d'honoraires y mènent tout droit. » Difficile de déterminer le poids de la taxe « Bachelot » sur cette révision tarifaire...

## CHIFFRES

**2,8 Md€**  
C'est le montant prévu du déficit de l'Assurance maladie fin 2009, avec les 2 Md€ d'économie, 1,6 Md€ de nouvelles ressources et 0,4 Md€ de réduction des frais financiers prévus par le plan.

estime Daniel Lenoir, son directeur général.

Observateur neutre, Franck Drouin, président de Kadris consultant, accorde le bénéfice du doute à la Mutualité française : « Parler de marché de dupes me semble un peu prématuré. La Mutualité française est en train de développer son offre de centres médicaux et dentaires et de déployer un parcours de soins mutualiste. C'est un bon préalable pour peser dans les négociations futures. »

En revanche, l'expert doute de l'engagement pris par les mutuelles de ne pas augmenter leurs tarifs (lire l'encadré ci-contre). D'autant qu'il reste une énorme inconnue dans l'équation présentée par le gouvernement : la taxe de 1 Md€ ne va-t-elle s'appliquer qu'en 2009 ou est-elle appelée à se pérenniser ? Nul, y compris à la Mutualité française, ne connaît encore la réponse. ●

SABINE GERMAIN